

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Guy VIDELOUP

Date d'envoi de la convocation : 16 novembre 2023

Absente excusée : Mme Delphine COLUSSI (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL)

Absent : M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 86/2023 – CESSIIONS SOUMISES A DROIT DE
PREEMPTION URBAIN

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Vu le plan local de l'urbanisme,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 18 août 2023, concernant :

- la parcelle cadastrée section AB n°551, sise 5 le châtel
- la parcelle cadastrée section AB n°384, sise 11 rue de la mairie

Considérant la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°10/2021 en date du 12 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable à la décision de Monsieur Le Maire de renoncer à son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AB n°384 et n° 551, classées en UE au Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
- **Charge Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification le 6 décembre 2023

et transmission en Préfecture, le 6 décembre 2023

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 22 novembre 2023

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Guy VIDELOUP

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh